AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

Supplément N° I au Bulletin Technique N° 20 de Mai 1962 — 1962-12

AVERTISSEMENTS

I - VIGNE -

Black-Rot : Notre précédent Bulletin du 25 avril a prescrit un premier traitement dans les vignes situées à proximité des parcelles incultes.

Ce traitement devrait être renouvelé dès à présent et même étendu à tous les foyers de 1961.

Acariens : L'apparition d'Araignées rouges et d'Araignées jaunes s'est produite depuis quelques jours.

Il convient d'appliquer un traitement, dès à présent, dans les vignes envahies l'an dernier et dans celles où les pullulations apparaissent.

Pour le vignoble charentais, où l'évolution est plus tardive attendre une huitaine de jours environ.

INFORMATIONS

Oïdium : Pour prévenir les premières manifestations d'Oïdium sur les cépages sensibles et dans les foyers de 1961, il serait utile de prévoir un soufrage par temps favorable.

AVERTISSEMENTS

II - ARBRES FRUITIERS -

Tavelures des Poiriers et des Pommiers : Un nouveau traitement est conseillé sur les Poiriers et les Pommiers pour prévenir les invasions de Tavelures.

Acariens : Contre les Araignées rouges que l'on peut observer sur les arbres fruitiers, prévoir un traitement insecticide dès à présent.

INFORMATIONS

Tavelure du Pêcher : Renouveler le traitement conseillé dans notre Bulletin du 12 avril 1962.

Hoplocampe des Pommes : Depuis quelques années l'Hoplocampe provoque des dégâts dans plusieurs vergers de la région. Actuellement nos observations sur l'évolution de cet insecte montrent qu'un traitement devrait être effectué sur les variétés qui auront atteint au moins le stade du début de la chûte des pétales, à cause des abeilles.

Utilisér une spécialité à base de H.C.H., de Lindane ou de Parathion avec un appareil à pression suffisante. Bien mouiller les organes floraux.

Bordeaux, le 5 mai 1962

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 59